

---

# AVIS

## Stratégie pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires en Région de Bruxelles-Capitale

---

Demandeur	Ministre Alain Maron
Demande reçue le	30-06-22
Avis adopté par le Conseil de l'Environnement le	30-08-22

## Préambule

Le Conseil de l'Environnement a été saisi, le 30/06/2022, d'une demande d'avis relative à la stratégie pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires en Région de Bruxelles-Capitale.

Cette stratégie constitue une feuille de route et un cadre indicatif des mesures jugées importantes au regard des ambitions de différents documents d'orientation adoptés aux échelles nationale et internationale.

À l'initiative du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, et approuvée par les principaux groupements naturalistes, scientifiques et apicoles actifs sur le territoire régional, elle ne découle d'aucune obligation législative, réglementaire ou administrative.

Elle ne constitue pas un cadre contraignant, ni ne constitue un plan d'actions au sens de l'ordonnance « Nature ». Toutefois, elle pourra donner lieu à l'adoption de plans d'actions pour les espèces d'intérêt régional identifiées lors de sa mise en œuvre.

Cette stratégie poursuit les objectifs suivants :

- Augmenter l'étendue, la qualité, la diversité et la connexion des habitats (aires de butinage et sites de nidification) et des ressources alimentaires disponibles pour soutenir des communautés d'insectes pollinisateurs et auxiliaires en bonne santé ;
- Atténuer les facteurs de déclin des espèces pollinisatrices et auxiliaires et prévenir leur extinction ;
- Accroître la résilience de tous les pollinisateurs et auxiliaires aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes ;
- Sensibiliser les différents acteurs (publics et privés) et former les secteurs essentiels à la résolution du problème ;
- Améliorer la collaboration entre toutes les parties prenantes, en particulier les différentes autorités concernées ;
- Accroître la base de données fondée sur les preuves nécessaires pour étayer des politiques et des actions efficaces, et en contrôler l'impact ;
- Préserver ou rétablir les équilibres naturels et encadrer les pratiques d'introduction dans la nature.

## Avis

### 1. Considérations générales

**Le Conseil** félicite le Gouvernement pour son engagement dans la préservation des insectes pollinisateurs et auxiliaires. Ces insectes, indispensables pour la reproduction des espèces végétales, contribuent à préserver la biodiversité.

**Le Conseil** rappelle toutefois que les insectes disparaissent à un rythme alarmant. Le taux de déclin annuel est en effet estimé entre 1% et 2%<sup>1</sup>. **Le Conseil** insiste donc sur l'urgence de la situation et l'importance de mettre cette stratégie en œuvre le plus rapidement possible.

Afin d'approfondir les remarques formulées dans le présent avis, **le Conseil** renvoie le Gouvernement vers l'avis sur ce texte rédigé par le Conseil Supérieur Bruxellois de la Conservation de la Nature.

#### *Abeilles domestiques et abeilles sauvages*

**Le Conseil** attire l'attention sur le fait qu'il soutient la protection des abeilles, qu'elles soient domestiques ou sauvages. Cependant, il apparaît essentiel qu'un certain quota soit respecté entre ces deux espèces afin de conserver un bon équilibre environnemental et d'éviter qu'une espèce ne devienne trop envahissante.

A cet effet, **le Conseil** recommande que les citoyens soient amenés à déclarer leurs ruches domestiques dès la première installation, au lieu de la troisième. Il y a en effet un risque que plusieurs citoyens dans un même quartier installent une ou deux ruches, ce qui augmenterait considérablement la quantité totale de ruches dans une même zone, sans que celles-ci ne soient déclarées.

**Le Conseil** suggère également que des zones spéciales prévues pour la nidification des espèces d'abeilles terricoles soient protégées.

#### *Greenwashing*

**Le Conseil** ne soutient pas les initiatives de *greenwashing* accordant trop de place à l'abeille domestique (classée comme espèce envahissante<sup>2</sup>). Il se positionne plutôt en faveur d'une diversité de pollinisateurs et souhaite que le côté parfois trop « symbolique » de l'abeille soit dépassé afin d'accorder plus de place aux autres insectes, dont le rôle est tout aussi important d'un point de vue environnemental.

#### *Demandes supplémentaires*

Par ailleurs, **le Conseil** souhaiterait être consulté au même titre que le Conseil Supérieur de la Conservation de la Nature sur les nouvelles propositions d'actions dans le cadre de la protection des pollinisateurs et auxiliaires en Région de Bruxelles-Capitale.

---

<sup>1</sup> <https://www.pnas.org/doi/10.1073/pnas.2023989118>

<sup>2</sup> <https://wikis.ec.europa.eu/download/attachments/14751048/Invasive%20Alien%20Species%20Guidance%20-%20EN.pdf?version=1&modificationDate=1590681897481&api=v2>

**Le Conseil** souhaiterait également disposer des données sur les budgets, les moyens et les ressources humaines consacrés à cette stratégie actuellement et dans le futur.

### 1.1 Redonner sa place à la nature

**Le Conseil** se positionne en faveur d'une stratégie qui redonne sa place à la nature dans les espaces verts. Il propose de s'inspirer d'autres villes comme Gand en laissant une partie des parcs sauvage et non accessible au public.

### 1.2 Benchmarking

**Le Conseil** suggère d'effectuer un *benchmark* auprès d'autres villes en Europe.

Par exemple, à Oslo en Norvège, le groupe écologiste ByBi a développé des corridors biologiques (ou autoroutes à abeilles) au sein de la ville. Afin de permettre aux insectes de s'adapter au milieu urbain, des toitures végétalisées avec des plantes mellifères ont été installées à la suite les unes des autres dans le but de relier les différents parcs de la ville. Ces autoroutes à abeilles fonctionnent grâce à une participation volontaire des particuliers, des entreprises et des agences gouvernementales. Un site internet « *a [d'ailleurs] été mis en place pour permettre à chacun de partager des informations sur la façon dont ils veulent contribuer au projet. Ils partagent les endroits sur lesquels ils plantent des fleurs, par exemple. Le site web montre les routes que les abeilles suivent pour traverser Oslo* »<sup>3</sup>.

De plus, la Métropole de Lyon prévoit entre autres, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'imposer l'extinction des enseignes de minuit à 6h du matin et d'interdire les publicités lumineuses en toiture<sup>4</sup>. Une étude publiée en 2019 dans la revue *Biological Conservation*<sup>5</sup> affirme que la pollution lumineuse nuit fortement aux insectes. Les chercheurs ont d'ailleurs écrit dans leur rapport que « *la lumière artificielle de nuit - associée à la perte de l'habitat, la pollution chimique, les espèces invasives et le changement climatique - est le moteur du déclin des populations* »<sup>6</sup>.

**Le Conseil** propose donc qu'une réflexion approfondie soit menée sur les différents mécanismes mis en place par d'autres villes, et que l'application de ces solutions soit étudiée pour le cas de la Région de Bruxelles-Capitale.

### 1.3 Actions proposées

**Le Conseil** apprécie positivement les actions proposées dans le document soumis pour avis mais s'interroge sur la faisabilité raisonnable de ces actions. Il souligne également que la portée de la stratégie paraît limitée.

**Le Conseil** suggère donc de mettre en évidence des actions prioritaires (protection des territoires, études par types d'occupation du sol, etc.) et de déjà préparer la gestion de ces projets avec une méthodologie de gestion de projets. Il regrette par ailleurs qu'aucun budget ne soit proposé pour la mise en place des actions proposées.

---

<sup>3</sup> <https://www.tigoo-miel.com/des-autoroutes-a-abeilles-a-oslo>

<sup>4</sup> <https://www.rue89lyon.fr/2022/06/23/encadrement-reglement-publicite-metropole-lyon/>

<sup>5</sup> <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0006320719307797?via%3Dihub>

<sup>6</sup> <https://www.geo.fr/environnement/la-pollution-lumineuse-jouerait-un-role-crucial-dans-le-declin-des-insectes-198791>

**Le Conseil** considère que la seule cible pour 2025 portant sur l'amélioration des connaissances est très peu ambitieuse, alors que la problématique est très opportune pour développer des opérations de sciences participatives. Par exemple, dans le cadre de l'amélioration des cours d'écoles, il pourrait être pertinent d'associer un volet « pollinisateurs ».

### 1.4 Communication

**Le Conseil** estime que la communication autour de la conservation des pollinisateurs en ville est une belle occasion pour sensibiliser la population bruxelloise aux services écosystémiques liés aux insectes et à la complexité de la nature.

**Le Conseil** suggère par exemple d'organiser des événements de sensibilisation destinés au grand public, pendant lesquels diverses villes viendraient présenter leurs initiatives en faveur des pollinisateurs. La date du 20 mai (approximativement), Journée Mondiale des Abeilles, pourrait être une opportunité pour organiser ce type d'évènement.

### 1.5 Concertation intrarégionale et interrégionale

**Le Conseil** insiste sur l'importance d'une bonne concertation intrarégionale et interrégionale afin de mettre cette stratégie en place. En effet, les insectes ne connaissant pas de frontières, ils doivent pouvoir être protégés de la même manière, peu importe leurs zones de butinage.

### 1.6 Articulation avec les plans et programmes régionaux

**Le Conseil** apprécie très fort cette « articulation » mais souligne qu'elle doit fonctionner dans chaque sens. En effet, les autres plans et programmes régionaux dans la mise en application de la stratégie pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires doivent tenir compte des objectifs visés par celle-ci. De même, les actions mises en place dans le cadre de la stratégie doivent pouvoir être évaluées parallèlement aux autres plans et programmes régionaux pertinents (Plan Nature, Programme de Réduction des Pesticides, etc.).

### 1.7 Impact des ondes

**Le Conseil** suggère d'approfondir les réflexions concernant l'impact des ondes sur la biodiversité, et en particulier sur les pollinisateurs et auxiliaires dans le cadre de cette stratégie. Il souhaite que cet impact potentiel soit pris en compte dans la mise en application des actions prévues<sup>7</sup>.

## 2. Considérations axe par axe

### Axe 1 - Connaître et comprendre

**Le Conseil** suggère que Bruxelles Environnement s'accorde avec Innoviris afin d'augmenter, lors des prochains appels à projets, les budgets consacrés au monitoring des pollinisateurs.

**Le Conseil** propose également que certains types d'occupation du sol soient étudiés et monitorés pour identifier les quartiers de la ville les moins végétalisés et qui recensent le moins de pollinisateurs.

---

<sup>7</sup> [https://www.cari.be/medias/abcie\\_articles/fp\\_stresseurs\\_197.pdf](https://www.cari.be/medias/abcie_articles/fp_stresseurs_197.pdf)

## Axe 2 - Protéger et agir

**Le Conseil** suggère de préparer une participation de la stratégie à la révision du PRAS dans le cadre de son Axe 2. Cette révision devra, entre autres, proposer des mesures concrètes afin de favoriser la biodiversité et de protéger les pollinisateurs. **Le Conseil** rappelle qu'une bonne cohérence entre les différents Plans en lien avec la thématique des pollinisateurs (Good Food, Good Soil, le Plan Nature, le Plan de Réduction des Pesticides, etc.) est essentielle.

### *Focus 9 - Renforcer qualitativement et quantitativement l'infrastructure verte*

**Le Conseil** considère que le Focus 9 devrait figurer parmi la liste des actions prioritaires (voir point 1.3 ci-dessus). Il suggère également de prévoir une collaboration avec Infrabel pour l'aménagement et la gestion des talus de chemin de fer en faveur des pollinisateurs.

### *Focus 10 - Renforcer la pollinisation et le contrôle biologique naturels en agriculture*

**Le Conseil** suggère de citer des opérations déjà réussies ou en cours, comme le Zavelenberg à Berchem, le Vogelzanbeek à Anderlecht ou le Kauwberg à Uccle, afin d'illustrer le champ des possibles.

## Axe 3 - Communiquer et former

**Le Conseil** soutient pleinement les propositions formulées dans l'Axe 3. Il suggère de bien associer cette stratégie à toutes les opérations de sensibilisation comme « Inspirons le quartier », « Ré-création », etc.

\*

\*      \*